



Calcul depens etat de frais

Par **kavas**, le **07/08/2015** à **15:40**

Bonjour,

j'ai obtenu un jugement favorable concernant mon depot de garantie. N'ayant pas alors possibilité d'avancer des frais d'avocats, j'ai plaidé moi meme. J'ai eu attribution au titre de l'article 700 (300 €)L'adversaire est condamné aux entiers dépens.

Son avocat me demande mon état de frais : que suis je en droit de demander?

Il me semble avoir compris que les frais de copies et déplacements faisaient partie des depens?(emoluments et divers droits ou frais ? les déplacements au tribunal...) egalement, les frais de recommandés pour signification... qui ne pouvaient être présentés par avance.

Je pense donc aux km effectués(il y a eu 5 reports), frais de photocopies et d'affranchissement . Merci de me dire si c'est bien cela et je n oublie rien , et surtout ceci :

quel est le tarif applicable par km et par photocopie. cordialement. V.K
(ps : puis je inclure les frais de démarche préalable aupres d adil avec commission de conciliation à laquelle l'adversaire n était pas venu?)

Merci beaucoup de votre aide, cordialement,

Par **alterego**, le **08/08/2015** à **10:31**

Bonjour,

Certainement pas tout ce que vous citez.

Pour vous aider

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000023442037&cidTexte=LEGIT>

Cordialement